

Ordre du jour

1. Nomination à la présidence de l'assemblée.....	1
2. Acceptation des nouvelles et des nouveaux membres.....	1
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour.....	2
4. Lecture et adoption du procès-verbal de la 207 ^e assemblée générale tenue le 9 février 2022....	2
4.1 Suites au procès-verbal.....	2
5. Informations.....	2
5.1 Signature de la convention collective.....	2
6. Entente de répartition de la ressource au volet 2.....	3
7. Gestion des remplacements sur les cours en Sciences humaines.....	5
8. Crise en Ukraine.....	6
9. Élections.....	7
9.1 Nomination d'un.e président.e d'élections et d'un.e secrétaire d'élections.....	7
9.2 Comité de surveillance (Syndical – 01) - Mandat d'un an.....	7
9.3 Comité consultatif des arts et de la culture (I-13) : un poste à combler en Littérature et communication (mandat jusqu'en juin 2023).....	7
10. Divers.....	8
10.1 Élections au bureau exécutif.....	8
11. Levée de l'assemblée.....	8

1. Nomination à la présidence de l'assemblée.

Résolution 208.1

« Il est proposé de nommer Annissa Laplante à la présidence d'assemblée. »

Julie Dionne propose et Noémi Roy appuie.

Adoptée à l'unanimité.

2. Acceptation des nouvelles et des nouveaux membres.

Résolution 208.2

« Il est proposé d'accepter les nouvelles membres qui suivent :

- Julie Tremblay (Mathématiques)
- Mary-Laure Cinquin (Physique). »

Noémi Roy propose et Steve McKay appuie.
Adoptée à l'unanimité.

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour.

Résolution 208.3

« Il est proposé d'adopter l'ordre du jour tel que présenté. »

Michèle LeRisbé propose et Jean-Christophe Dominique appuie.
Adoptée à majorité.

4. Lecture et adoption du procès-verbal de la 207e assemblée générale tenue le 9 février 2022.

Résolution 208.4

« Il est proposé d'adopter le procès-verbal de la 207^e assemblée générale tenue le 9 février 2022 tel que modifié. »

Jean-Luc Filion propose et Mylène Filion-Hébert appuie.
Adoptée à l'unanimité.

* Quelques corrections ont été proposées par un membre et elles ont été effectuées dans le procès-verbal le 14 mars 2022.

4.1 Suites au procès-verbal.

- **4.1 / 9 - Suivi de suivi – EESH :** Steve McKay rappelle les mandats adoptés en assemblée générale par la résolution 206.8. Il informe l'assemblée que le dossier n'avance pas rondement concernant les EESH. Une rencontre du Comité EESH est toujours attendue. Lors d'une rencontre avec Éric Gagné la semaine dernière, l'exécutif a été informé que la direction tente toujours de faire la cartographie des ressources. Il semble y avoir un blocage institutionnel par rapport à ce dossier. L'exécutif a rappelé que le temps presse à ce sujet. Steve McKay mentionne aussi que des sommes ont été reçues en lien avec le *Plan d'aide à la réussite* du gouvernement. La direction tente en ce moment de mieux comprendre les balises liées à ces ressources pour en déterminer les modalités d'utilisation. Les projets déjà en place seraient surtout concernés.
- **6 - Cours multidisciplinaires et complémentaires :** Amélie Gauthier rappelle que des principes ont été adoptés lors de la dernière assemblée générale afin de baliser l'attribution des cours pour l'an prochain. En ce moment, la rédaction de contre-propositions d'ententes est en cours. Dès la réception du premier dépôt du projet de répartition pour l'automne, des simulations et prévisions pourront être faites.

5. Informations.

5.1 Signature de la convention collective.

Mathieu Poulin-Lamarre informe les membres que la convention collective 2020-2023 est finalement signée depuis le 1er mars 2022. Les textes peuvent enfin être consultés.

- Les ressources EESH sont maintenant inscrites à la convention.
- Le volet 2 a été bonifié de 1,9 ETC.
- Une majoration salariale pour les chargé.es de cours est aussi obtenue.
- De nouveaux taux pour certaines tâches sont aussi applicables.
- Des postes seront dorénavant ouverts sur les cours multidisciplinaires et complémentaires et permettront aussi de réduire la précarité.

- Une annexe sur la liberté académique affirme aussi notre appartenance à l'enseignement supérieur.
- Des montants forfaitaires seront versés dans les prochaines semaines. Une rétroactivité des augmentations salariales de 2020-2021 et de 2021-2022 sera reçue également.
- Si vous avez enseigné à la formation continue depuis le début de la convention (2020), vous avez la possibilité de vous faire reconnaître de l'expérience de travail. Vous avez 30 jours pour en faire la demande.

Les membres sont invités à contacter l'exécutif pour toute question. La convention expirera en 2023, donc le travail pour amorcer la prochaine négociation est déjà en cours. Les départements sont invités à faire venir l'exécutif dans leurs assemblées afin de faire part de leurs demandes. La CSN a lancé la négociation, un sondage envoyé a reçu les réponses de 25 000 membres jusqu'à maintenant. Les deux fronts (augmentation salariale et conditions de travail) semblent importants pour les membres. Les membres ont donné leur appui à la solidarité (front commun).

6. Entente de répartition de la ressource au volet 2.

Amélie Gauthier rappelle l'importance de ce chantier et le nombre important d'heures qui ont été investies par l'exécutif dans ce dossier. Elle souligne donc qu'il est essentiel pour elle d'avoir l'avis de l'assemblée à ce sujet.

Elle fait une présentation au sujet de la ressource en rappelant d'abord l'état de la négociation, les résolutions qui ont été adoptées par le passé (depuis l'hiver 2019), les insatisfactions soulevées par l'assemblée et par l'exécutif et les demandes faites à la direction à ce sujet. Elle rappelle les consultations effectuées et expose ensuite l'analyse de l'exécutif par rapport à la situation actuelle et au modèle proposé par la direction.

Elle mentionne entre autres que le modèle proposé en février 2022 n'entraîne pas dans l'enveloppe du volet 2, que l'application des critères générerait des anomalies et que la répartition inégale engendrée ne correspondait pas aux mandats reçus par l'exécutif. Des commentaires ont été faits à la direction et des changements ont été apportés au modèle. Le modèle ainsi modifié semblait assez satisfaisant pour être proposé à l'assemblée générale. De plus, la signature de la nouvelle convention permet de confirmer que ce nouveau modèle pourrait être financé par le volet 2 l'an prochain.

Le modèle a été présenté aux coordinations et a reçu un accueil mitigé. L'exécutif a donc décidé de reporter l'assemblée générale actuelle afin de donner le temps aux membres de s'approprier le nouveau modèle, de rencontrer la direction pour recevoir les justifications et de faire ses revendications auprès de l'exécutif. Amélie soutient que le modèle, bien qu'imparfait, répond aux mandats et demandes antérieurs sur la ressource et représente le modèle qui s'approche le plus d'une répartition juste des ressources puisque la somme globale accordée à chaque discipline et programme représente approximativement la somme de travail effectuée par chacune des coordinations. À ce stade, il apparaît difficile d'apporter des corrections à l'application des critères sans avoir un impact sur la cohérence de l'ensemble du modèle.

Elle explique aussi la répartition de la ressource du E (volet 2, volet 3 et ressources additionnelles) et l'état de la sous-embauche. Elle rappelle ce qui avait été convenu en ce qui concerne l'utilisation de la sous-embauche. Des documents à ce sujet ont été déposés sur le site du SPECS (liens dans l'ordre du jour). Elle explique aussi l'état des ressources actuelles au volet 1 (et les nouvelles habitudes des étudiants), ce qui fait diminuer la ressource disponible liée à la sous-embauche. Il est estimé qu'il reste présentement 4,49 ETC. Elle souligne qu'il faudra donc utiliser la sous-embauche pour couvrir les éléments qui ont été transférés aux ressources additionnelles (opérations programmes et encadrement programme). Des revendications pourront également être effectuées à l'occasion de la négociation afin

que l'augmentation de la fréquence des actualisations de programmes soit associée à du financement et que les problèmes structurels du financement soient mis de l'avant.

Elle mentionne qu'elle anticipe que la direction souhaite étaler la sous-embauche et qu'elle tentera d'obtenir un modèle plus flexible étant donné les changements récents dans la situation financière du cégep. Elle croit donc que l'assemblée générale devrait aller de l'avant avec une entente qui soit suffisamment longue pour obliger les patrons à faire les travaux nécessaires concernant les autres ressources du E (analyse de l'ensemble des ressources dans chaque colonne). Des changements dans les programmes pourraient aussi apporter des changements dans l'utilisation des ressources. Il sera plus intéressant d'apporter des modifications au modèle avec un excédent de ressources que dans le contexte actuel où 100% de la ressource est distribuée.

À la lumière des questions posées par les membres, l'exécutif mentionne qu'il semble peu probable qu'un réinvestissement lié à la Covid soit fait. Il est aussi mentionné que la direction a proposé son modèle avant d'apprendre les changements financiers mentionnés plus haut, alors le modèle proposé constitue sans doute l'offre finale de la direction.

Amélie Gauthier présente la **recommandation 1** :

Recommandation 1

- Considérant l'ampleur et la rigueur des travaux réalisés par le CRT ainsi que l'importance de la ressource déployée par l'exécutif dans le cadre du chantier sur la répartition de la ressource au volet 2 depuis 2019 ;
- Considérant que les critères du modèle de répartition sont clairs et représentent globalement la complexité du travail des coordinations ;
- Considérant que la ressource est répartie de manière transparente et objective ;
- Considérant que la somme approximative du travail effectué par chacune des coordinations est globalement représentée malgré certaines imperfections dans l'application des critères ;
- Considérant que le modèle répond aux mandats et demandes antérieurs sur la ressource et sur le fond ;

Résolution 208.5

« Il est proposé que :

A - l'Assemblée générale du SPECS-CSN

- *Soutienne la signature d'une entente sur la répartition de la ressource du volet 2 selon le modèle proposé par la direction à la rencontre de secteurs du 23 février 2022 et que cette entente soit valide jusqu'à l'entrée en vigueur de la prochaine convention collective ;*
- *Réitère sa demande que la surembauche soit utilisée conformément au mandat confié à l'équipe CRT par la résolution 204.12 et soutienne l'implantation du modèle de répartition du volet 2 par le maintien des projets en cours aux ressources additionnelles pour l'année 2022-2023 ;*
- *Confie au CRT le mandat de poursuivre les travaux sur la ressource afin d'optimiser l'utilisation transparente, équitable et équilibrée de la ressource du E ;*

B- l'exécutif du SPECS-CSN

- *Revendique que l'augmentation de la fréquence des opérations programmes soit associée à du financement ;*
- *Continue de souligner les problématiques structurelles associées au financement du Cégep de Sherbrooke.»*

Jean-Luc Filion propose et Noémie Darveau appuie.
Adoptée à majorité.

Des membres soulignent que le modèle est effectivement imparfait et mentionnent deux éléments préoccupants : le fait que certaines tâches liées aux actualisations pourraient susciter des responsabilités de coordinations supplémentaires (le modèle semble insuffisant à cet égard), le fait que la direction annonce que certaines tâches présentement accomplies par les coordinations seront envoyées ailleurs, entre autres dans les SPR des enseignant.es de ces programmes (Sciences humaines et Sciences naturelles). Les membres espèrent donc que les préoccupations seront amenées à la FNEEQ et qu'elles seront portées par celle-ci. Il est également souligné que la question du financement est préoccupante et doit demeurer au cœur des demandes des exécutifs. Les membres soulignent aussi le fait que le travail pour améliorer le modèle pourra se poursuivre en prévision de la prochaine convention, que ce modèle pourra servir de base.

L'exécutif souligne le travail d'Amélie Gauthier, de l'équipe du CRT et des coordinations dans ce dossier.

7. Gestion des remplacements sur les cours en Sciences humaines.

Jean-Luc Filion explique que la négociation pour l'attribution des cours avance, mais que plusieurs ententes sont à rédiger. Entre autres, les pratiques de gestion des remplacements, surtout en Sciences humaines, doivent être revues. Jean-Luc Filion explique pourquoi les pratiques doivent être revues à ce moment-ci. Il semble intéressant que les précaires anciens puissent donner des cours multidisciplinaires d'un point de vue pédagogique et des relations de travail. L'exécutif souhaite obtenir un mandat de l'assemblée générale pour qu'une entente distincte de celle de l'attribution soit obtenue afin d'éviter d'avoir à rouvrir l'entente de répartition si les pratiques doivent être modifiées. De plus, l'exécutif souhaite avoir la légitimité d'agir auprès de la direction dans ce dossier. Il souligne la volonté de rendre la pratique plus uniforme, plus transparente, plus prévisible, tout en tenant compte des pratiques actuelles, notamment l'utilisation d'une liste de niveau de priorité entre les disciplines.

L'objectif de l'entente serait d'amener les précaires déjà à l'emploi le plus près possible du temps complet. Toutefois, il n'est pas question d'enlever toutes les pratiques antérieures. Le fait de bouger les cours multidisciplinaires (les changer de discipline) pourrait cependant entraîner plus souvent des tâches scindées, ce qui est déjà prévu dans la nouvelle convention. Jean-Luc Filion souligne toutefois que la direction pourrait s'opposer à ce mandat et que l'exécutif devrait alors faire un compromis.

Il présente ensuite la **recommandation 2** :

Recommandation 2

- Considérant la négociation actuelle d'une entente de répartition des cours multidisciplinaires ;
- Considérant que la Convention collective permet aux parties de s'entendre sur des modalités d'attribution des remplacements qui diffèrent de celles prévues ;
- Considérant notre volonté de favoriser le temps complet des précaires ayant déjà cumulé plusieurs années d'ancienneté ;
- Considérant l'absence de règles claires pour la gestion des remplacements de certains cours multidisciplinaires ;
- Considérant certaines erreurs passées survenues dans l'attribution des cours et des remplacements et causées par la présence de pratiques variant selon le contenu et l'ampleur de la tâche ainsi que le moment du remplacement ;
- Considérant l'ajout à l'article 5-4.19 rendant dorénavant possible de scinder une tâche d'enseignement afin de favoriser l'atteinte du temps complet ;

Résolution 208.6

« Il est proposé que :

L'Assemblée générale mandate les représentants du SPECS-CSN, dans le cadre des négociations au Comité des relations de travail, à défendre un modèle de gestion des remplacements des cours multidisciplinaires en Sciences humaines transparent, prévisible et uniforme, en tenant compte des niveaux de priorité des personnes précaires dans le programme de Sciences humaines. »

Steve McKay propose et Jean-Christophe Dominique appuie.

Adoptée à l'unanimité.

Des membres soulignent qu'il leur semble difficile de prendre une décision tout de suite et auraient aimé que le programme de Sciences humaines soit consulté avant qu'un vote soit pris. L'exécutif rappelle que les principes adoptés pour l'attribution des cours vont avoir un impact sur les pratiques actuelles, donc l'exécutif souhaite trouver un équilibre par rapport aux précaires et avoir une seule méthode à appliquer pour éviter les erreurs et les problèmes. L'objectif serait d'avoir une seule manière de gérer les remplacements. Des membres soulignent que ce dossier crée beaucoup de confusion et de frustrations dans le programme de Sciences humaines et que maintes discussions ont eu lieu dans le programme et avec la direction, donc que même si c'est la première fois que le sujet est apporté en assemblée générale, le sujet a été tout de même abordé souvent par les membres concernés.

Des membres félicitent l'exécutif d'être proactif dans ce dossier, de saisir les leviers offerts par la nouvelle convention pour améliorer certains dossiers et de tenter de rencontrer les mandats adoptés en assemblée générale. Des membres approuvent l'utilité d'avoir des principes clairs et prévisibles dans ce dossier.

8. Crise en Ukraine.

Steve McKay explique que l'exécutif souhaite se positionner par rapport à la situation actuelle en Ukraine.

D'abord, un ancien collègue du Département de philosophie, Pierre Pawliw, prend la parole quelques minutes. Ses origines ukrainiennes font en sorte qu'il est très touché par la situation actuelle et par la demande de l'exécutif. Il souligne que la situation vécue par les Ukrainiens actuellement est vécue par plusieurs peuples dans le monde. Il expose la manière dont il vit cette guerre en lien avec sa famille et ses origines. Il invite les membres de l'AG à aider comme ils le peuvent.

Ensuite, Steve McKay présente la **recommandation 3** :

Recommandation 3

Résolution 208.7

Proposition principale

« Il est proposé que :

Le SPECS-CSN dénonce l'agression armée de l'Ukraine par le gouvernement russe et invite ses membres à contribuer aux organismes d'aide aux réfugiés ukrainiens (Croix-Rouge et Unicef Canada). »

Jean-Luc Filion propose et Catherine Ladouceur appuie.

Steve McKay souligne que des recherches ont été faites afin de trouver des organismes sherbrookoïses auxquels contribuer, mais il semble que ce n'était pas possible. Le souci était de trouver des organismes fiables auxquels donner.

Des membres soulignent que Pierre Pawliw porte un ruban bleu et jaune, Pierre mentionne que c'est possible de se faire un ruban en soutien à l'Ukraine.

Un membre propose de contacter Julien Marquis, pour la course du campus, afin de récolter des fonds.

Un amendement est proposé :

Ajouter "et offre un don de 1000 \$" à la proposition originale.

Catherine Ladouceur propose et Dominique Dubuc appuie.

Amendement adopté à l'unanimité

Jean-Christophe Dominique, trésorier au SPECS, mentionne que les montants des dons sont déjà attribués chaque année. Ce don constituera donc un montant excédentaire par rapport à ce qui était prévu.

Proposition amendée

« Il est proposé que le SPECS-CSN dénonce l'agression armée de l'Ukraine par le gouvernement russe, invite ses membres à contribuer aux organismes d'aide aux réfugiés ukrainiens (Croix-Rouge et Unicef Canada) et offre un don de 1000 \$. »

Amélie Gauthier propose et Mikhael Kowalak appuie.

La proposition amendée est adoptée à l'unanimité.

9. Élections.

9.1 Nomination d'un.e président.e d'élections et d'un.e secrétaire d'élections.

Résolution 208.8

« Annissa Laplante est proposée comme présidente d'élection, Evelyne Letendre comme secrétaire d'élections et Jean Fradette et Geneviève Charest comme scrutateurs/scrutatrices. »

Julie Dionne propose et Michèle LeRisbé appuie.

Adoptée à l'unanimité.

9.2 Comité de surveillance (Syndical – 01) - Mandat d'un an

Julie Dionne rappelle le fonctionnement de ce comité et son importance. Il s'agit de participer à environ 2 rencontres par année et le dégagement est le vendredi après-midi.

Ouverture de la période de mise en nomination.

Aucune autre candidature reçue.

Fermeture de la période de mise en nomination.

9.3 Comité consultatif des arts et de la culture (I-13) : un poste à combler en Littérature et communication (mandat jusqu'en juin 2023)

L'assemblée est invitée à entériner la recommandation départementale suivante :

Recommandation 4

Résolution 208.9

« Résolution 21-22.17 du Département de littérature et communication

Le département de littérature et de communication propose la nomination de Sylvie Bergeron comme représentante au Comité consultatif des arts et de la culture au cégep.

Proposition : Marie-Claude Tremblay

Appui : Diane Lafrance

Adoptée à l'unanimité »

Julie Dionne propose et Michèle LeRisbé appuie.

Adoptée à l'unanimité.

10. Divers.

10.1 Élections au bureau exécutif.

Jean-Thomas Courchesne rappelle que les élections au bureau exécutif sont ouvertes. Les membres doivent proposer leur candidature avant le 21 mars, le formulaire est dans le rappel et sur le site web du SPECS (section *Bureau exécutif*). Les formulaires peuvent être envoyés en format papier ou électronique. Julie Dionne réitère l'ouverture de l'exécutif à accueillir de nouveaux membres. Mathieu Poulin-Lamarre rappelle que les intentions des membres actuels seront transmises sous peu dans un QLP.

11. Levée de l'assemblée.

Résolution 208.10

« L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé de lever l'assemblée à 13h36. »

Michèle LeRisbé propose et Mylène Filion-Hébert appuie.

Adoptée à l'unanimité.

Annissa Laplante, présidence d'assemblée

Julie Dionne, présidente

Evelyne Letendre, secrétaire